

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA ACTIONS EURO ISR »

Paris, le 13/02/2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA ACTIONS EURO ISR** » (ci-après « **le Fonds** »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Sienna Gestion a décidé de modifier la forme juridique de votre Fonds (ci-après « **l'Opération** ») :

- **Transformation de votre Fonds en OPCVM :**

Actuellement, votre Fonds est Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) de type Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG), relevant de la Directive 2011/61/UE (dite « Directive AIFM »).

La gestion de votre Fonds respecte les règles d'investissement applicables aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM). Dès lors, dans le cadre d'une harmonisation de la forme juridique des fonds gérés par Sienna Gestion, il a été décidé de transformer votre Fonds en OPCVM.

Désormais, votre Fonds relèvera de la Directive 2009/65/CE et sera régi par les articles L. 214-2 et suivants du Code monétaire et financier.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

L'Opération, agréée par l'Autorité des marchés financiers le 09/02/2024, entrera en vigueur le **01/03/2024**.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais le rachat de vos parts jusqu'au **14/03/2024 (avant 15h00)**.

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif ¹.



Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI (inchangé à un niveau 5) et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à plusieurs typologies de risques (inchangée).

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 01/03/2024	A partir du 01/03/2024
Régime juridique et politique d'investissement		
Forme juridique*	FIA (de type FIVG), régi par la Directive 2011/61/UE	OPCVM , régi par la Directive 2009/65/CE
Instruments utilisés	« Autres valeurs » : le Fonds peut détenir dans la limite de 10 % de son actif net les valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier. Les OPC de fonds alternatifs ou les Fonds Communs d'intervention sur les marchés à terme (FCIMT) peuvent être détenus dans la limite de 5 % de l'actif net du Fonds.	« Autres valeurs » : le Fonds peut détenir dans la limite de 10 % de son actif net les valeurs visées à l'article R. 214-11 II du Code monétaire et financier (à savoir, les titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire non négociés sur un marché réglementé).

* Ces modifications ont reçu un agrément de la part de l'AMF en date du 09/02/2024.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le prospectus et la fiche Reporting du Fonds sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Ils sont également disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

